



REVUE ALGERIENNE DES SCIENCES -B

- Lettres et Sciences Humaines

ISSN : 2661-7064

<http://univ-eltarf.dz/fr/>



Stratégies de réparation d'image de Blé Goudé lors de ses propos liminaires à la Cour pénale internationale.

Ousmane SIDIBÉ, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Abidjan/Côte d'Ivoire, Département de Lettres Modernes, 225.

Informations	Résumé
Mots clés : Discours de plaidoirie Le genre épictictique Le genre délibératif *Correspondance : sidibeledisciple@gmail.com	L'article propose une analyse du discours de réparation d'image de Blé Goudé au cours de sa plaidoirie tenue à la Cour Pénale Internationale. Cette réflexion dissèque les outils utilisés par la défense pour tenter de ravauder l'image ternie de l'accusé. Elle s'appuie sur les propositions d'étude du domaine de la rhétorique, de l'analyse du discours, de la pragmatique et du droit. Cette réparation d'image passe par la mobilisation du genre épictictique ; c'est-à-dire la célébration des mérites personnels de l'accusé, et, donc par la projection d'un certain nombre d'éthé. Et, convoque également le genre délibératif qui consiste à la convocation d'éléments persuasifs en vue de la sollicitation de la mise en liberté de Blé Goudé.

1. Introduction

Phase réservée à tout présumé innocent, la plaidoirie à décharge est un moment crucial pour celui-ci et son conseil. Ce temps de parole permet à l'équipe de la défense de tenter de réparer au mieux l'image ternie de l'accusé qui l'a précédée au prétoire. En effet, toute interaction sociale où l'on recourt à une plaidoirie, dans son registre de prédilection qui est le droit (le procès), suppose l'existence d'un différend, en tout cas d'un désaccord.

Après la crise postélectorale qu'a connue la Côte d'Ivoire du 4 décembre 2010 au 11 avril 2011, Blé Goudé (B.G) est accusé de crimes contre l'humanité par la Cour Pénale Internationale (C.P.I) à la Haye. Aussitôt, il se voit pris dans une tempête médiatico-judiciaire qui ternit son ethos. Ne reconnaissant pas ces lourdes charges en matière de droit pénal (crime contre l'humanité), la défense retravaille cette image mise à mal. Le but est de faire disparaître les mauvaises impressions qu'une grande partie de l'opinion nationale et internationale a de l'accusé. Cet exercice réparateur d'image se présente comme l'ensemble des procédés langagiers utilisés pour discréditer toutes les accusations de crimes dirigées contre l'accusé dans l'arène judiciaire. Ainsi, le discours de plaidoirie se trouve être en prise directe avec la fonction actionniste du langage dans ce processus communicatif, ce qui implique que la langue, mise en situation, devient un moyen d'action verbale au cours de son actualisation. Dans sa stratégie, le défendeur ou le client lui-même (BG) tient généralement un discours *pro domo* aux dépens

de la partie adverse, avec pour effet perlocutionnaire une soustraction aux charges portées à son encontre (ou à l'encontre du client).

Dans un tel contexte à enjeux, on comprend que le discours de réparation associe cumulativement la dimension épictictique à travers la célébration ou le rappel des mérites de l'accusé, la dimension judiciaire via le mécanisme de transfert de la responsabilité, voire de la culpabilité sur l'accusation, et la dimension délibérative qui est la sollicitation, en sa faveur, de l'instance de décision au terme du procès. L'article traitera de l'usage de l'ethos comme stratégie argumentative dans la situation de communication de la plaidoirie.

2. Mise en contexte et méthodologie

Le corpus dont nous nous servons pour l'analyse est le discours liminaire prononcé le 02 février 2016 par Blé Goudé et son conseil à la C.P.I. En 2010 des élections présidentielles sont organisées. Elles opposent deux grands groupements politiques au deuxième tour, La Majorité Présidentielle (L.M.P) avec le Front Populaire Ivoirien (F.P.I) de Laurent Gbagbo et le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (R.H.D.P), avec le Rassemblement Des Républicains (R.D.R) d'Alassane Ouattara.

Les résultats proclamés par la Commission Électorale Indépendante (C.E.I) et certifiés par le représentant spécial de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), donnent Alassane Ouattara élu Président de la République de Côte d'Ivoire.

Dans le même temps, ceux proclamés par le Conseil Constitutionnel donnent Laurent Gbagbo Président de la République de Côte d'Ivoire. Le bicéphalisme est donc consommé. Deux Présidents à la tête du pays, entraînant plus de trois mille morts selon les enquêteurs¹.

Le 11 avril 2011, monsieur Laurent Gbagbo est arrêté après un long combat² entre les forces fidèles à lui et celles fidèles à monsieur Alassane Ouattara. Il est mis en résidence surveillée au Nord du pays puis transféré à la C.P.I. Après son transfèrement, la C.P.I. émet aussi un mandat d'arrêt à l'encontre de monsieur Blé Goudé, pour crime contre l'humanité et le nouveau pouvoir ivoirien (Régime Ouattara), un mandat d'arrêt international. Il est arrêté en janvier 2013 au Ghana où il avait trouvé refuge, puis détenu en Côte d'Ivoire avant d'être transféré le 22 mars 2014 à la C.P.I.

3. Matérialisation pragmatique de l'ethos

3.1 L'ethos rhétorique négocié par négation : « je ne suis pas comme eux, je fais différemment »

Tout procès traduit l'impossible rencontre d'intérêts opposés de personnes pour lesquelles la justice doit assurer l'arbitrage en situant les responsabilités, pour décider, in fine, de qui a raison.

En prenant appui sur (Kerbrat 2005 : 94), nous constatons que lors de ce procès, la construction de l'ethos est à un certain degré une négociation, à savoir que la défense projette une image de soi répondant à un « pour soi », ce qui peut sembler être une conformité avec l'image dégradée qui sert la cause de celui qui construit une image de pacifiste.

Les locuteurs peuvent « *mettre [l'ethos] en doute, le corriger, le rejeter ou encore renvoyer une image alternative éventuellement défavorable* » (Amossy 2010 : 132). C'est à ce stade que la négation devient manifeste dans le discours de la défense. Notons que le locuteur étant au cœur des accusations, il se présente sous des jours favorables. Alors, il nie toutes les fautes imputées à sa personne. Pour mieux appliquer l'argument par la réfutation de l'anti-ethos construit par ses adversaires, il met en scène l'ethos et aussi la négation qui est un marqueur de stratégie. Rappelons au passage que la négation est un opérateur polyphonique comme l'évoquent Ducrot (1984) et Nølke (2004).

BG déclare qu'il a toujours refusé d'entrer dans une situation de guerre : « Je ne veux pas participer à la

“rwandisation” de la Côte d'Ivoire. Jamais de ma vie. Je ne peux avoir sur ma conscience un tel acte » (p. 50).

Par ces expressions négatives fondées sur l'utilisation des verbes modaux « veux » et « peux », BG réfute toute implication dans un conflit armé. Implicitement, il sous-entend que si lui en tant que le locuteur « je » ne « veut pas » c'est que lui « je » du citoyen engagé ne peut pas.

On observe une sorte d'interrogatoire direct :

- BG, avez-vous décidé d'engager une guerre contre ceux qui sont déjà engagés militairement ³?

BG répondant avec une sorte de métaphore : « Je ne veux pas participer à la “rwandisation” de la Côte d'Ivoire. »

Pour lui, si la Côte d'Ivoire doit connaître une guerre comme celle qu'avait connue le Rwanda « la “rwandisation” », il ne voudrait pas être un des acteurs. Il procède par l'appel au néologisme « rwandisation » pour donner l'image d'un pays « le Rwanda », déchiré par la guerre civile. Selon la question d'éthique, participer à une guerre, prendre des armes contre ses compatriotes, est un acte important en termes de poids psychologique et moral. Il ne voudrait pas, chaque fois, rendre compte à sa conscience : « Je ne peux avoir sur ma conscience un tel acte. » Il s'agit là d'une opération d'auto-promotion différencialiste : à la fois récusatoire et réfutative par rapport à l'image qui est construite de lui par ses accusateurs, et réparatrice pour lui, tandis qu'elle se veut disqualifiante et accusatrice pour les adversaires. Il reconfigure les relations par une sorte de « retour des chefs d'accusation à l'envoyeur » : moi, je ne suis pas comme on veut me présenter ; c'est au contraire ceux qui tiennent à ce que je sois comme je ne suis pas, qui sont eux-mêmes porteurs des tares qu'ils projettent sur moi ».

Dans ce contexte, on entre naturellement en guerre contre un ennemi qu'on a en face et qui est déjà en posture de guerre.

Le défendant génère, par la négation, un ethos favorable construit sur une contre-image défavorable.

Cette image est basée sur un ethos prédiscursif (l'image que l'auditoire se fait d'un orateur avant sa prise de parole) et discursif (l'image que le locuteur projette de lui-même dans sa manière de dire les choses) à la fois : BG est taxé de va-t-en-guerre par ses adversaires politiques et cela est utilisé par l'accusation dans son plaidoyer à charge.

Quand la défense fait allusion à son ethos prédiscursif, il fait appel au je-non-violent et au je-

¹Selon la Commission d'Enquête Nation, il y a eu 3248 morts.

² La crise post-électorale a commencé du 28 novembre 2010 au 4 mars 2011 voire 5 mois et 6 jours

³Ici, le contexte étant déjà su : la crise post électorale qu'a connue la Côte d'Ivoire.

leader adepte de paix : « Nous n'avons aucun intérêt à nous entre-tuer ».

Nous constatons que la négation peut jouer le rôle d'un outil très économique pour la célébration de soi, étant donné qu'avec elle, l'accusé fait d'une pierre deux coups : il se valorise en même temps qu'il dévalorise ses adversaires.

Cette stratégie de la négation est d'autant plus efficace dans la mesure où elle est appelée en tant qu'élément à décharge. C'est en cela que la négation est utilisée pour négocier l'ethos dans la plaidoirie.

3.2. Les pronoms personnels de la première personne, un ethos distancié

Dans la dynamique de prouver son innocence, l'accusé affiche un ethos distancié : la présentation de soi dans son discours à l'aide du « je » suivi de négation rectifie son image. Lorsqu'il s'agit de plancher sur une image que l'accusation lui a attribuée, il se présente par le « je » combiné avec la négation. En substance : « Parce que, aussi simple que cela puisse paraître, **je ne suis pas** un adepte de la lutte armée » (p.80). BG, par l'emploi du « je » suivi de la négation, se positionne en se soustrayant à des actes qui lui sont imputés. Le « je » de l'énoncé accompagné d'une négation « ne...pas » présente directement l'orateur. BG affirme qu'il n'est pas ce que l'accusation lui impute. Dans ce cas, il retravaille *de facto* son ethos prédiscursif en le réfutant parce que n'étant pas d'accord avec. Pour ce faire, il se distancie. En des termes différents, le je-négation permet à BG de se présenter comme une personne innocente. De fait, il rectifie l'image prédiscursive que l'accusation lui donne. Cet ethos est fondé sur des jugements de valeur et est dépendant de l'auditoire et du contexte, et comme il s'agit ici d'une confrontation entre l'accusation et la défense, la défense utilise la négation pour négocier cet ethos. Le conseil de BG consolide cet ethos en tentant de négocier la mauvaise image attribuée à celui-ci.

En substance :

Au moins, cette tentative avortée du Procureur a du bon : enfin, enfin, le Procureur avoue devant le monde entier que **Charles Blé Goudé n'est pas** l'auteur de la fameuse phrase : « À chacun son Français » (p.72).

Des Français auraient été la cible de certaines personnes parce que BG aurait donné l'ordre aux jeunes patriotes de s'en prendre aux Français en affirmant : « À chacun son Français » En d'autres termes, BG aurait demandé à ses camarades de leur ôter la vie. De fait, l'avocat affirme que cette allégation était attribuée à son client, à dessein, dans le but de le condamner : « Procureur avoue devant le monde entier que **Charles Blé Goudé n'est pas** l'auteur de la fameuse phrase ».

3.3. L'ethos négocié : « je ne suis pas ce que vous prétendez que je suis »

Dans ce lien entre cette négation polyphonique et l'ethos rhétorique, la défense tente de se débarrasser d'un ethos prédiscursif défavorable attaché à la personne de BG. Il s'agit ici d'un ethos prédiscursif dans le sens d'image négative pré-existant à la plaidoirie. La négation de la défense a pour but de réfuter l'ethos prédiscursif à valeur dévalorisante, attaché à l'orateur-défendant, et ainsi de corriger son ethos :

Pour vous dire que, jamais, je n'ai dirigé un groupe de personnes armées, tout comme jamais je n'ai militairement pris part à un conflit, à moins qu'on m'en apporte les preuves. Parce que, aussi simple que cela puisse paraître, je ne suis pas un adepte de la lutte armée (p.80).

BG revient sur la même image prédiscursive qui lui est attachée : « Celui qui dirigeait un groupe de jeunes armés » et qu'il veut faire disparaître. Pour le faire, il se sert de la négation « jamais » et « je n'ai dirigé un groupe de personnes armées, [...] ».

C'est à travers ces stratégies que BG veut amener son auditoire à reconsidérer l'image qui l'a précédée à la Cour. En effet, l'ethos rhétorique est un phénomène discursif destiné à ceux qui écoutent et évaluent la plaidoirie : les Juges.

Dans cet extrait, la présence du « je + ne pas » est significative. Les expressions « je n'ai dirigé un groupe de personnes armées » et « je n'ai militairement pris part à un conflit », permettent à BG de soutenir qu'il n'est pas ce que le Procureur prétend. Dans sa tentative de soustraction des actes posés par des jeunes pendant la crise postélectorale, il fait précéder ses négations de l'adverbe « jamais » pour dire qu'à aucun moment, il ne lui est arrivé de faire ce que l'accusation allègue. Dans la construction de cet ethos négocié, il emploie le « je ne suis pas » pour déconstruire l'image d'un homme initié à la guerre et qui est devenu un acteur majeur au conflit qui a fait de nombreux morts en Côte d'Ivoire.

3.4. L'ethos d'homme pacifique

Une personne est qualifiée de pacifique lorsqu'à travers ses paroles et ses actes, elle évite les conflits, les affrontements, les épreuves de force, voire la guerre. Cette personne s'attache à la culture de la paix. Dans le corpus, la défense fait appel à des pièces-vidéos dans lesquelles l'accusé construit cet ethos à plusieurs niveaux.

La défense exprime son affliction face aux crimes qui sont imputés à BG, car selon elle, l'accusé n'a cessé de faire la promotion de la paix dans ses prises de parole. Ce caractère pacifique chez Blé Goudé a été même vilipendé par ses camarades de lutte politique comme un défaut : « M. Djué (...) accuse, d'ailleurs,

même M. Blé Goudé, et il accuse M. Blé Goudé d'avoir peur des armes » (p.32).

Par ce rappel Maître Knoops résume les déclarations de Eugène Djué qui « accuse M. Blé Goudé d'avoir peur des armes ». L'avocat utilise le verbe « accuser » pour mettre en relief le mécontentement qu'exprimait monsieur Djué à l'égard de Blé Goudé sur sa peur.

Dans un contexte pareil, les discours rapportés ont tous pour finalité de dédouaner son client. L'accusation de M. Djué est la bienvenue. Et Blé Goudé lui-même de renchérir ces propos : « Pendant que le Procureur m'accuse d'être un extrémiste qui appelle au meurtre, d'autres personnes, par contre, me qualifient de « faiblard » qui a peur de la guerre ». (p.82).

Ici, la réparation d'image prend tout son sens. « Extrémiste et faiblard » : un oxymore inconciliable. Il faut en préférer un à l'autre car les deux ne peuvent coexister dans une même personne. Par ailleurs, d'un point de vue stratégie discursive, certes « faiblard » est préférable dans le contexte du procès (mais cela n'est pas un argument favorable car il serait facile d'accuser BG de mentir), le fait qu'il s'abaisse à admettre ce « défaut », sans en avoir honte car c'est une qualité que tout homme bien porte en lui, alors que ces proches ont pu la lui reprocher : c'est la qualité de tout homme bien. Cette qualité est si forte chez lui qu'elle lui a été reprochée. Son entourage l'a incité à plus de force et de violence, et il a résisté (= il se dit faible lorsqu'il s'agit de faire preuve de violence, mais fort lorsqu'il s'agit de résister à la violence). Il a supporté les quolibets qui ont accompagné son choix. Du point de vue de la gestion des faces, il menace sa propre face, s'humilie publiquement, ce qui le rend visiblement faible, donc a priori incapable de violence – et il répare l'humiliation en disant que tout homme bien est aussi humble que lui, donc il est un homme bien, alors cette humiliation est une bonne chose, l'admettant, il répare sa face menacée. En effet, il le préfère car dans sa situation, toute activité permettant de consolider l'extrémisme ne peut qu'aggraver son cas lors du verdict. C'est ainsi qu'il corrobore et assume sa position de faiblard : « Oui, Honorables membres de la Cour, je le dis sans honte, moi, j'ai peur de la guerre, mais parce qu'à un homme normal, la guerre devrait faire peur » (p. 82). Dans cette argumentation déductive, comme tout homme normal doit avoir peur de la guerre et comme lui, Blé Goudé a peur de la guerre, alors il se présente comme un homme normal. Il consolide par des actes de langage son caractère d'homme pacifique : il n'a pas « honte » de l'affirmer solennellement.

La paix a été inscrite au cœur de tout le combat de BG : « Pour moi, la recherche de la paix ne doit pas être saisonnière » (p.80). BG déclare avoir voulu mettre la différence entre son camp et le camp adverse. Cette différence était celle de la paix.

Pendant que le camp adverse, il faut le rappeler, a été acteur d'une rébellion armée, Selon la défense, Blé Goudé avait mené toutes ses actions pacifiquement les « mains nues ».

Pour montrer le caractère pacifique de Blé Goudé, l'avocat se veut méthodique. Il commence par un argument avec des données historiques de son client. Et pour cela, il veut une attention particulière du Juge Président. C'est la raison pour laquelle il l'apostrophe avant d'informer l'auditoire sur la venue à Abidjan d'une personnalité « fort intéressante ». Apparemment, cet adverbe « fort » et l'adjectif sont importants mais insuffisants. D'où un bref récit de vie de la personnalité de Jesse Jackson : il était le bras droit de Martin Luther King, le symbole de la désobéissance civile, des droits de l'homme, de la paix et de la réconciliation, un militant connu des droits civils, et luttant avec Martin Luther King contre l'apartheid aux États-Unis ». (P10).

Donc, Jesse Jackson (JJ), avec un tel parcours pacifique, venu à Abidjan sur invitation de Blé Goudé, cela dénote de sa volonté de paix. L'avocat informe son auditoire que l'arrivée de JJ est du fait de BG : « Charles Blé Goudé avait fait venir monsieur Jesse pour qu'il prie pour la Côte d'Ivoire afin de réunir tous les Ivoiriens sans distinction à la veille des élections en 2009 ». L'avocat allègue que dans la volonté de son client de voir la Côte d'Ivoire vivre dans une atmosphère de paix, il a demandé à son invité d'adresser des prières à Dieu. Conformément à ses dires, BG « conseille les Ivoiriens à des discussions pacifiques ». Selon lui, toutes ces initiatives pour la paix étaient de son propre chef et non de celles d'un homme chargé de mission. Il n'aurait qu'un seul souhait : « la paix ».

Dans sa volonté de démontrer que son client est naturellement pacifique, il le cite directement :

Il poursuit pour dire : « J'ai dit à ceux qui parlent de capitulation que la vraie capitulation, c'est de ne pas utiliser son influence pour sauver une situation catastrophique. C'est ça qui est la capitulation. Je ne veux pas participer à la "rwandisation" de la Côte d'Ivoire. Jamais de ma vie. Je ne peux avoir sur ma conscience un tel acte. Maintenant, ceux qui parlent de capitulation, que proposent-ils en retour ? Qu'on me le dise. » Il va s'interroger : « La guerre civile ? Armer nos amis contre les autres ? Je ne veux pas de guerre civile. Je veux que les affrontements cessent. Maintenant, celui qui est contre cela, qu'il passe à la télévision pour dire que, lui, il veut les affrontements...il veut que les affrontements continuent, et il va l'assumer. » Fin de citation. (pp.50-51)

Il faut le rappeler, le pays était en pleine crise postélectorale lorsque BG tenait ces propos.

Ces discours cités du client par son conseil sont une stratégie de réfutation et de dévoilement de la

personnalité de BG : celle de la paix. L'accusé exhortait toutes les personnalités de son pays à faire usage de leurs influences pour éviter « une situation catastrophique ». Par cette exhortation, il se démarque de ceux qui veulent user de leur charisme pour plonger le pays dans le chaos. En effet, il se soustrait à tout acte pouvant causer le malheur de la Côte d'Ivoire, en l'occurrence, l'incitation des gens à la guerre civile. BG utilise une expression forte dans l'objectif d'accroître son attachement à la paix : « Jamais de ma vie ». Il s'agit là d'une négation forte qui vise à le positionner comme celui par qui la guerre n'advient pas dans son pays. Il prétend ne pas pouvoir donc avoir sur sa « conscience un tel acte ». Cette intervention s'inscrit dans le cadre de la morale ; car refuser d'avoir sur sa conscience les actes qu'on considère anormaux, revient à dire qu'on ne les posera guère. Il déclare qu'il est inadmissible pour lui d'inciter des concitoyens à se faire la guerre. Selon la défense, donner des « armes » à des civils pour qu'ils s'attaquent à d'autres civils d'un même pays plongera inéluctablement le pays dans une « guerre civile » (p.79). Blé Goudé postule qu'il entendait lutter contre cela, par conséquent, il voulait la cessation des « affrontements » (p.51). Autrement dit, il déclarait solennellement ne pas vouloir de « guerre civile » dans son pays. À cette barre, il maintient sa posture d'une personne qui s'était investie pour un climat de paix. L'accusé entend miser sur cette image, d'où la vidéo qui fait foi de preuve le montre invitant les adeptes de la guerre à se déclarer publiquement : « qu'il passe à la télévision pour dire qu'il veut que les affrontements continuent » (p. 51) qu'ainsi, celui-ci aurait assumé officiellement sa position de guerrier. Par cette preuve vidéo, il essayait de se mettre à l'écart de toute action belligérante.

BG affirmait savoir qu'il y avait des actes à éviter dans le but de préserver la paix :

Monsieur le Président, nous savons qu'il ne faut pas faire le jeu des divisions ethniques, religion contre religion, confession contre confession. C'est très dangereux, nous le savons. Donc, il ne faut pas jouer à ce jeu-là, qui est très dangereux pour mon pays, je ne le ferais jamais. Je ne ferais... Je n'en ferais jamais partie, de cela. Je sais ce que je fais. Je sais ce qui est bon pour mon pays. (p.76).

Il joue le rôle d'un didacticien en faisant un rappel d'une évidence partagée. Il construit ici son discours sur des points d'accord, des prémisses entérinées par l'auditoire. À travers ces croyances collectives, comme il le dit clairement : « il ne faut pas faire le jeu des divisions ethniques, religion contre religion, confession contre confession », il tente de consolider son point de vue. Ainsi, de par cette topique, l'orateur se positionne construisant de lui, l'image d'un homme pacifique qui est conscient de ce qu'il fait. D'où l'emploi d'une série de « je » qui permettait à BG

de se distancier de tout projet et de tout acte de guerre :

« Je ne veux pas avoir sur ma conscience un tel acte » (p.53) ;

« Je ne veux pas avoir de guerre civile » (pp. 2-4-5-37-79) ;

« je veux que les affrontements cessent » (p. 51) ;

« Je ne le ferai jamais » (p.51) ;

« je n'en ferais jamais partie, de cela » (p.76) ;

« je sais ce que je fais » (p.76) ;

« je sais ce qui est bon, pour mon pays » (p.76).

Le locuteur est accusé d'attiser le feu dans le pays. Pour retravailler cette image, il modèle son image : celle d'un homme qui a toujours affiché sa volonté de se distancier des actes qui pouvaient mettre en mal la paix et la stabilité de son pays. Ces extraits mettent en scène le locuteur par l'omniprésence du déictique personnel de la première personne du singulier « je » permettant d'égocentriser les propos en affichant une position de pacifique. Par ces actes de langages énumérés, il tente de toucher, d'enseigner et de plaire.

3.5. L'ethos d'un rassembleur

Dans sa casquette d'homme politique, BG était connu par sa capacité de mobilisation des jeunes, en particulier ceux dénommés « les jeunes patriotes ». Pour se soustraire aux allégations de l'accusation de ce que BG serait un leader qui ne collabore qu'avec des jeunes d'une classe ethnique et religieuse précise, il se présente comme un homme qui unit tous les Ivoiriens sans exclusion. C'est ce qu'il tente de démontrer avec ses avocats :

Monsieur le Président, parlant de la personnalité de M. Blé Goudé, même après la crise, Blé Goudé a continué à plaider en faveur de la paix. Il a même passé du temps lorsqu'il était à la pris on au siège de ces deux cours pour organiser une conférence sur la paix à Abidjan au mois de juin de l'année dernière, une conférence sur la paix pour l'ensemble de la population ivoirienne, à laquelle ont assisté tous les partis politiques. Toutes les personnes ivoiriennes, indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leur croyance y ont assisté, une conférence à laquelle ont également assisté des représentants de l'ensemble des communautés ivoiriennes, y compris la communauté internationale, une conférence pour laquelle il a été félicité dans les médias par le représentant des Nations Unies en Côte d'Ivoire. (PP.18-19)

BG est accusé par le Procureur de diviser les Ivoiriens. Il n'aurait travaillé qu'avec une partie de la population qui serait acquise à sa cause. C'est à cette allégation que la défense s'attaque. Selon son conseil, BG a toujours travaillé en vue de la consolidation de la couche sociale indifférenciée de la Côte d'Ivoire. Le locuteur présente son client comme une « personnalité » naturellement rassembleuse. À cet

effet, que ce soit juste après la crise ou bien même pendant ses moments d'incarcération dans les différentes prisons de son pays, il organisait des séances de sensibilisation à la paix. D'où l'utilisation à deux occurrences de cet élément argumentatif « même » pour mettre en évidence l'importance du moment où il prônait la paix : « même après la crise » et une autre utilisation montre que malgré les conditions difficiles de détentions dans lesquelles il était, il travaillait pour le rassemblement, il avait

« même passé du temps lorsqu'il était à la prison au siège de ces deux cours pour organiser une conférence sur la paix [...] pour l'ensemble de la population ivoirienne à laquelle ont assisté tous les partis politiques ».

Dans ses actes de rassemblement, il fait mieux que rassembler ses pairs ; c'est-à-dire les hommes politiques, en élargissant ses consultations à la société civile : « Toutes les personnes ivoiriennes indépendamment de leur appartenance ethnique ou de leur croyance » religieuse. Cet argument vise à contredire les propos du Procureur qui fait de BG une personnalité qui n'a que pour seul souci d'avoir autour de lui « ses parents Bété ». Selon son avocat, l'entreprise de rassemblement de BG a été appréciée au plus haut niveau par le représentant de la communauté internationale : « il a été félicité dans les médias par le représentant des Nations Unies en Côte d'Ivoire ».

Sur la question, BG lui-même s'exprime en narrant un récit de vie. En substance :

J'ai donc joué avec des jeunes musulmans. J'ai grandi avec des jeunes musulmans. Diaby Youssouf, professeur, il est mon porte-parole. Il est musulman. Il est président du cercle des amis de Blé Goudé. Monsieur le Président, Abou Bamba, musulman, président du mouvement Génération Blé Goudé. Mama Abia Touré, une femme musulmane qui m'a adopté, elle est musulmane. Ceux qu'on dit contre lesquels j'ai appelé une chasse. Parlant toujours d'ethnies contre lesquelles j'aurais lancé des mots d'ordre de tueries, Monsieur le Président, vous avez vu dans cette cour mon coconseil, qui a pris la parole tout à l'heure, Me N'Dry, il est baoulé. Dans la galerie du public, vous avez Dr Obou Hyacinthe⁴, premier secrétaire du Cojep, parti dont je suis le leader Il est baoulé. Dr Saraka N'dri Patrice, mon médecin personnel, avec qui j'ai fait l'université, il est baoulé. Alors, c'est avec toutes ces personnes autour de moi que je vais aller mettre des signes sur des maisons pour tuer leurs parents, et eux ils sont avec moi, pour

m'accompagner dans cette sale besogne ? (pp.74-75).

Dans ma recherche de la paix, j'ai invité les chefs rebelles, j'ai invité Soro Guillaume et ses camarades à venir dans mon village (p.88).

Dans sa réponse à l'accusation qui fait de lui un anti-nordiste et un antimusulman, BG informe l'auditoire sur sa vie. Son enfance n'a pas été faite qu'avec les enfants bétés et chrétiens : il a « joué avec les jeunes musulmans » ; il a « grandi avec des jeunes musulmans ». En plus de ce rappel qui pourrait être contesté comme un argument servant de subterfuge, il procède par un argument par la preuve : « Diaby Youssouf » qui est son « porte-parole » est « musulman » et est du Nord. Il est par ailleurs président d'un mouvement de soutien dénommé le « cercle des amis de Blé Goudé ». Le fait que les musulmans soient les responsables des mouvements de soutien à son engagement politique dont « Abou Bamba » qui est le chef de file du « mouvement Génération Blé Goudé », contredit les allégations du Procureur. Pour conclure cette partie consacrée à sa proximité avec les musulmans, il instruit son auditoire sur le fait qu'il a une deuxième mère. Et que celle-ci est musulmane : « Maman Abia Touré » qui l'a « adopté ». En plus de la composition de son conseil : « Maître N'Dry » et « Dr Obou Hyacinthe », « Dr Saraka N'Dry Patrice » des Baoulés qui sont respectivement, l'un son « coconseil » et l'autre son « médecin personnel ». À travers la composition de son entourage, il projette l'ethos d'un homme rassembleur. En effet, la composition de son équipe politique, voire de ses plus proches collaborateurs, est faite de différents groupes religieux et ethniques de la Côte d'Ivoire. Cette mise en relief est une tentative de réfutation de la thèse de la mise en place d'un plan commun⁵. BG accroît son image de rassembleur en alléguant qu'il a accepté d'accueillir les personnes qui ont attaqué la Côte d'Ivoire : « J'ai invité les chefs rebelles », c'est-à-dire « Soro Guillaume et ses camarades à venir dans mon village ». Par cette invitation de ses adversaires, il tente d'étayer son image de rassembleur.

3.6. L'ethos d'un tribun

Un tribun est un orateur qui s'érige en défenseur des droits, des intérêts du peuple. Blé Goudé construit son image sur l'autorité qu'il avait à cette époque. Il entend user de ses pouvoirs pour éviter que des individus, en l'occurrence ceux de son cercle, fassent du tort à la communauté musulmane.

Je ne pourrais pas accepter quelqu'un qui aurait essayé d'organiser un plan du commun ou un plan de

⁴ C'est plutôt Dr Nogbou Hyacinthe et il est abouré. Les Abourés constituent une population vivant au sud-est de la Côte d'Ivoire. Ils font partie des Akans lagunaires (Originaire du Ghana, ancienne cote de L'or). Ils vivent essentiellement à Grand-Bassam, à Mossou, à Yaou et à Bonoua, ville au sein de laquelle s'est

distinguée une grande figure de la résistance à la colonisation française à la fin du xix^e siècle.

⁵ Peu importe les résultats, son camp avait l'intention de se maintenir au pouvoir par tous les moyens.

violence contre les musulmans. Blé Goudé est le symbole achevé de la paix, de la cohésion. Ce genre de plan n'a jamais existé (p.18).

Dans le climat délétère dans lequel vivaient les Ivoiriens, la catégorisation était une réalité. Beaucoup de jeunes musulmans se mettaient à l'écart des jeunes patriotes. Comme la rébellion était installée au Nord du pays, les rebelles étaient en grande partie des ressortissants du Nord du pays. Dans ce flou, pour les esprits non avertis, tous les nordistes seraient tous des musulmans et favorables aux rebelles ou de connivence avec eux. Et *vice versa*, tous les ressortissants de l'Ouest, du Sud et du Centre seraient des chrétiens et favorables au camp présidentiel. Cette tension psychologique amène des musulmans à être réticents, à être actifs dans les luttes aux côtés de ceux que l'opinion qualifie de « jeunes patriotes ». Pour rectifier ces préjugés, Blé Goudé avait tenté d'apporter une réponse en rassurant la communauté musulmane de sa protection. Il n'allait jamais donner sa caution pour la mise en place et l'exécution d'un quelconque « plan commun » contre les musulmans. Il affirme être contre la « violence contre les musulmans. » Par cet acte de langage il se pose de facto comme un défenseur de ceux qui pouvaient être considérés comme les plus faibles, voire vulnérables.

4. Le délibératif

4.1. Argument par l'explication

L'argument par l'explication est une technique de persuasion. Il vise à faire connaître « *une vérité déjà établie et le procédé par lequel on est parvenu à l'établir, à l'adresse d'un destinataire dont il est supposé qu'il ne connaît pas cette vérité ni sa procédure* » (Charaudeau, 2017 : 13). Cette explication présuppose l'existence d'une certaine vérité dont le locuteur estime que l'auditoire méconnaît.

Les actions de protestations de Blé Goudé ne sont pas du goût de l'accusation. Elle fustige le mode opératoire de l'accusé. En effet, Blé Goudé a mené des actions de contestation contre les résultats proclamés par la Commission Électorale Indépendante et certifiés par le Représentant spécial de l'Onu en Côte d'Ivoire faisant de Alassane Ouattara le Président de la République. En fait, selon lui, il devait défendre les résultats proclamés par le Président du Conseil Constitutionnel, qui est le garant de la loi fondamentale de la Côte d'Ivoire, qui faisait de Laurent Gbagbo (LG) Président de la République.

Le locuteur tente de légitimer ses actes en les situant dans le contexte d'un principe général de manifestation de la démocratie. Il situe ses actions dans celles des valeurs démocratiques ; celles « *dont les bénéfices et les maux sont supposés universels dans les circonstances habituelles* » (Reber 2005 : 25). Dans

ce mode argumentatif, Blé Goudé décrit le pourquoi de ses actions tout en expliquant le cadre du questionnement. En effet, une telle démarche explicative repose notamment sur l'exposé du motif en termes de valeurs :

Comme cela se fait partout dans le monde, Monsieur le Président, quand les institutions de la République sont en péril et que les valeurs qui fondent notre société sont bafouées, contrairement à ceux qui ont choisi les armes et la barbarie comme moyens d'expression, et continuent d'endeuiller notre monde, les populations civiles et moi, nous avons choisi la voie démocratique. Nous avons pris la rue, les mains nues, pour la sauvegarde des institutions républicaines qu'incarnait Son Excellence M. Laurent Gbagbo ici présent. (P.87).

Il lui faut procéder par une pétition de principe pour soutenir voire légitimer sa démarche : « Comme cela se fait partout dans le monde [...] ». Donc, l'action de BG n'est pas un cas particulier et isolé. Dans tous les pays démocratiques, « quand les institutions de la République sont en péril et que les valeurs qui fondent notre société sont bafouées », le peuple avec un leader charismatique décide de mener des actions démocratiques afin de garantir le respect de la constitution : « les populations civiles et moi, nous avons choisi la voie démocratique. Nous avons pris la rue, les mains nues, pour la sauvegarde des institutions républicaines » malgré le comportement barbare des adversaires. Cette lutte pacifique était menée autour de la victoire de celui qui incarnait la légitimité du pouvoir présidentiel : « Son Excellence M. Laurent Gbagbo », son co-accusé présent dans la salle d'audience de la C.P.I : « ici présent ». Le déictique spatial « ici » nous informe de la présence proxémique de LG dans la salle.

La suite de son argumentation tend vers la finalité de son discours : son innocence. Sa présence auprès de son mentor n'a pas été un choix lié à l'appartenance au même groupe ethnique :

Monsieur le Président, je n'ai donc pas été au côté de Laurent Gbagbo, parce que je serais de la même ethnie ou de la même religion que lui, comme tente de vous faire croire l'Accusation. Faire une telle affirmation serait méconnaître l'Histoire de la Côte d'Ivoire. (P.87).

Selon l'accusation, tous les combats menés par Blé Goudé n'étaient nullement inscrits dans une quelconque lutte démocratique, mais plutôt par ses affinités « ethnique et religieuse » avec LG. C'est à cette accusation qu'il se fait le devoir de répondre. Cette tentative de rectification passe par une mise en scène de soi, c'est-à-dire une représentation de soi :

L'Accusation sait-elle que je ne suis ni militant ni membre ni responsable dans aucune instance du Front populaire ivoirien, le parti dont Président Laurent Gbagbo est fondateur. Mais en tant que

démocrate dans l'âme, cela ne l'a jamais dérangé. (P.87).

L'accusé affirme partager juste la vision politique de son co-accusé sans militer au sein de son parti politique. Malgré son activisme notoire au sein de ce grand parti où certains lui prêteraient des intentions de briguer la magistrature suprême grâce à la place de leader qu'il a réussi à se faire, il se permet de faire la confiance d'avoir été auprès de son mentor comme un électron libre qui gravitait seulement autour de celui-ci et de son parti le Front Populaire Ivoirien. Selon BG, LG ne voit aucun inconvénient que lui BG partage sa vision sans forcément s'affilier à son parti. C'est ce qu'atteste l'attribut qu'il donne à son mentor : comme LG est un « démocrate dans l'âme, cela ne l'a jamais dérangé ».

Une fois de plus, son discours glisse vers la célébration du tiers qui est toujours son mentor. Il tient informé son auditoire sur le rôle joué par LG sur l'échiquier politique national ivoirien :

L'Accusation sait-elle qu'en Côte d'Ivoire, la pluralité de l'expression est le fruit de plusieurs séjours carcéraux endurés par Laurent Gbagbo, sa famille, ses camarades de lutte, qui l'ont accompagné pacifiquement sur le chemin du pouvoir ? Est-ce que l'Accusation le sait ?

L'usage de ses questions rhétoriques à valeurs informatives permet de situer sa démarche dans la loi d'informativité développée par Ducrot. Selon cette loi, il appartient au locuteur d'informer son auditoire sur ce qu'il ignore. Cela lui vaut un emploi anaphorique de « L'Accusation sait-elle » afin de s'inscrire dans la conception générale des didacticiens : « la répétition est pédagogique » ou encore « la répétition est mère de sûreté ». Il veut se rassurer que l'accusation, en l'occurrence le Procureur mais aussi les Juges, comprennent les épreuves endurées par LG accusé de crime contre l'humanité parce qu'ayant une volonté *mordicus*⁶ de se maintenir au pouvoir par tous les moyens y compris la violence. BG se pose comme l'avocat de son mentor :

Ce monsieur a sacrifié sa vie pour l'avènement du multipartisme, pour la démocratie en Côte d'Ivoire. Il a enseigné aux Ivoiriens que la vérité est fille des contradictions. Je ne suis donc pas le prétendu bras séculier que Laurent Gbagbo aurait utilisé pour commettre des crimes.

LG avait en son temps tenu tête au redoutable parti unique de Feu Félix Houphouët Boigny. Cette audace lui avait valu exil et prisons. Il présente ainsi son action comme un don de soi pour l'avènement du multipartisme en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il déclare que LG a dû se priver de tout pour se consacrer à cette lutte dont la Côte d'Ivoire jouit

aujourd'hui des retombées démocratiques. Un tel homme selon la logique de BG ne devrait pas faire l'objet de poursuite pour des crimes qu'il aurait commis contre l'humanité.

Dans ses explications, BG tente de démontrer les valeurs reconnues à LG. Les valeurs qu'il lui attribue tendent vers l'universalité. Dans les explications du locuteur, le monde entier devrait lui accorder cette priorité ; car quelles que soient les circonstances, LG est resté constant dans la défense de ces valeurs de démocrates et constant dans sa recherche de paix.

Il se défend explicitement maintenant contre les crimes qui lui sont attribués :

Non, Monsieur le Président, Laurent Gbagbo ne m'a jamais envoyé pour aller commettre des crimes, Laurent Gbagbo ne m'a jamais envoyé pour aller inciter des jeunes à commettre des crimes.

Considéré comme l'homme de main de LG, l'accusation affirme qu'il se serait permis de commettre toutes sortes d'actes pour demeurer dans les bonnes grâces de celui-ci. D'où l'utilisation catégorique de l'adverbe « Non » en réponse aux actes qu'il aurait commis. Objectant tout acte de criminel au nom de son mentor LG, il soutient que ceux qui accusent l'ancien Président Laurent Gbagbo d'avoir mobilisé ses hommes de main pour commettre des crimes ne le connaissent pas.

Blé Goudé connaît monsieur Laurent Gbagbo à un tel point qu'il se fait volontiers son avocat :

Monsieur le Président, voilà l'homme que, moi, je connais. Voilà l'homme pour lequel, au-delà de ma seule personne, de nombreux Ivoiriens ont de l'estime, ont de l'affection et qui souffrent de le voir assis ici.

Cette fois, le discours se veut plus émotif. BG pose que LG a mené toutes ces luttes démocratiques pour se trouver assis sur le banc des accusés en train de répondre pour des crimes ; à propos duquel son filleul rassure l'auditoire sur son innocence. Au-delà de sa personne, beaucoup d'Ivoiriens et même des non-ivoiriens reconnaissent en lui les qualités d'un démocrate. Le voyant dans cette souffrance, ces personnes également « souffrent de le voir assis ici ».

Laurent Gbagbo n'a pas sa place en prison. Ce monsieur est une chance pour la réconciliation en Côte d'Ivoire, Monsieur le Président.

Pour vous dire, au nom de ma culture politique, jamais, je n'ai commis des crimes, Monsieur le Président. Jamais !

Laurent Gbagbo ayant donné son éducation politique à Blé Goudé, s'il n'a pas sa place en prison, c'est qu'indirectement Blé Goudé n'a pas non plus sa place dans cette prison ; car le disciple marche sur les

⁶*Mordicus* est un adverbe latin qui signifie « avec obstination ».

traces de son maître. La preuve, ils sont même jugés pour les mêmes crimes. (Nous reviendrons largement sur cette partie dans les lignes qui suivent). C'est pour cette raison que son refus face à cette allégation est porté par un ton plus incisif avec l'adverbe « Jamais ! », il refuse que l'on dise qu'il était celui qui commettait des crimes pour LG.

4.2. Argument syllogistique

La plaidoirie nécessite la formulation successive de plusieurs assertions selon une logique rigoureuse. L'orateur devra combiner des assertions argumentatives qui constitueront son raisonnement. Cette rigueur de l'enchaînement qu'il propose à son auditoire conditionnera son efficacité probatoire. Il est question dans ce délibératif de rectifier, voire clarifier, les accusations faites à l'encontre de Blé Goudé.

Selon Pierre Oléron le raisonnement « *est une combinaison, ou une confrontation d'énoncés ou de représentations, respectant des contraintes susceptibles d'être explicitées et conduites en fonction d'un but* » (Martineau 2017-2018 : 166). Il revient à l'orateur de développer les caractéristiques ; car la plaidoirie est

Un enchaînement qui peut être une démarche rigoureuse et linéaire, celle dont la logique formelle rend compte, mais qui peut être une démarche intellectuelle plus complexe, réunion d'indices, prise en compte de toute une série d'informations, et leur rapprochement en faisceau (*Idem*).

Dans notre corpus, le locuteur fait recours souvent au raisonnement déductif qui consiste à partir de la règle générale pour en tirer une conséquence. Le raisonnement déductif se présente sous la forme d'un syllogisme à trois termes logiques :

- **majeure** : [LG] a enseigné aux Ivoiriens que la vérité est fille des contradictions. [...] LG n'a pas sa place en prison. Ce monsieur est une chance pour la réconciliation en Côte d'Ivoire, Monsieur le Président. (P.87)
- **mineure** : BG est un Ivoirien et est le filleul de LG ; il a bénéficié des enseignements de celui-ci.
- **conclusion** : Si LG est une chance pour la réconciliation en Côte d'Ivoire, BG est aussi une chance pour la réconciliation en Côte d'Ivoire.
- **majeure** : Laurent Gbagbo et BG sont accusés pour les mêmes crimes.
- **mineure** : Si Laurent Gbagbo n'a pas sa place en prison.
- **conclusion** : C'est que BG aussi n'a pas sa place en prison.

BG tente de se soustraire des charges qui pèsent sur lui. Il lui faut faire un parallèle entre lui et LG. Ce parallèle devant aboutir à sa conclusion. Dans son cheminement argumentatif, il entend être plus précis

dans la finalité que vise son discours.

Pour ce faire, il poursuit en tentant d'être plus explicite:

Je veux que vous me permettiez de rentrer dans mon pays pour poursuivre mes champs de réconciliation que j'ai laissés en friche avant de venir ici, mais cela est laissé à votre appréciation. (P.92).

Le désir, mieux la volonté, de BG est clairement formulée « Je veux que vous me permettiez de rentrer dans mon pays ». Elle est formulée par cet emploi métaphorique : « poursuivre mes champs de réconciliation que j'ai laissés en friche ». Le locuteur souhaite être acquitté et libéré afin de rentrer dans son pays et participer à la réconciliation de ses compatriotes puisque c'est le travail qu'il avait entamé avant son transfèrement à la C.P.I. Il conclut avec émotion son délibératif avec la reconnaissance du pouvoir qu'ont les juges de le condamner ou de le libérer. Cette conclusion faite par un acte de langage émotionnel : « mais cela est laissé à votre appréciation ». Là encore, il laisse entendre qu'il est soumis entièrement au verdict qui sera prononcé par les Juges : c'est la projection de l'image d'un homme respectueux des décisions de la justice.

5. Conclusion

Notre étude a planché sur la réparation de l'image de soi du mis en examen lors de ses déclarations liminaires à la C.P.I. La posture défensive de son équipe est une réaction aux accusations formulées par le bureau du Procureur qui, lui, représente l'accusation. La tentative de réparation d'image, dans ce contexte, passe par la projection d'un certain nombre de valeurs partagées par son auditoire ; d'où les notions de construction des *ethè* et d'un retravail de ses *ethè* conceptualisée par Ruth Amossy (2014). Le discours réparateur de la défense de BG est un laboureur du contexte dans lequel elle entend situer les faits afin de prouver l'innocence de l'accusé. Cette plaidoirie a des rivaux honnis et publiquement désignés : les adversaires politiques de BG. Cette fonction argumentative tisse un lien étroit avec la fonction actionniste du langage en fonction de la finalité du discours : la démonstration de l'innocence. À côté de l'*ethè*, les orateurs formant la défense, ont utilisé des stratégies de transfèrement des responsabilités des crimes allégués sur l'équipe adverse : l'accusation. Ce transfèrement passe par un réquisitoire de la défense à l'encontre de l'accusation. La défense a mobilisé des actes de langage pour tenter d'être efficace dans sa persuasion afin d'agir perlocutoirement sur les Juges ; parce que le discours de plaidoirie, « c'est du langage émis par une personne en direction d'une autre en vue de la convaincre » (Benveniste 1966 : 242).

Référence :

- [1] La défense de Blé Goudé à la Cour Pénale Internationale. Disponible sur : ICC-02/11-01/15-T-

- 12-Red-FRA WT 02-02-2016 1/101 SZ T. Référence : ICC-02/11-01/15
- [2] Amossy R. (2014); L'argumentation dans le discours, Paris, Armand Colin.
- [3] Amossy R. (2010), La présentation de soi. Ethos et identité verbale, Paris, PUF.
- [4] Amossy R. « Introduction. Analyser la réparation d'image dans le discours électoral : bilan et perspective », *Langage et société* 2018/2 (N° 164), p. 9-23. DOI 10.3917/lis.164.0009
- [5] Benveniste É. (1966), Problèmes de linguistique générale 1, Paris, Éditions Gallimard.
- [6] Patrick Charaudeau P. (2017), *Le débat public. Entre controverse et polémique. Enjeu de vérité, enjeu de pouvoir*, Paris, Limoges, Lambert-Lucas.
- [7] Créhange P. (2019), Introduction à l'art de la plaidoirie, 4^e édition, Paris, Lextenso éditions.
- [8] Hilaire B. D. 2004, « L'inscription de l'auditoire et de l'image de soi dans la stratégie discursive : les atouts de l'adresse de Seydou Diarra » in *Revue électronique internationale SUDLANGUES* n°4, Dakar.
- [9] Kerbrat-Orechioni C. (2008, 2010, 2016), *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Armand Colin.
- [10] Martineau F. (2017-2018), *Petit traité d'argumentation judiciaire et de plaidoirie*, 7^e édition, Dalloz.
- [11] Roitman M. L'ethos de crédibilité chez les candidats à la présidence : l'exemple du pronom *je* présidentiel dans le débat Hollande-Sarkozy 2012. In : Engwall, Gunnel & Fant, Lars (eds.) *Festival Romanistica. Contribuciones lingüísticas – Contributions linguistiques – Contributi linguistici – Contribuições lingüísticas*. Stockholm Studies in Romance Languages. Stockholm : Stockholm University Press. 2015, pp. 291-316. DOI : <http://dx.doi.org/10.16993/bac.o>. License : CC-BYan
- [12] Sadoun-Kerber K. Gestion et réparation d'image : Emmanuel Macron dans « L'Émission politique », *Langage et société* 2018/2 (N° 164), p. 75-95. DOI 10.3917/lis.164.0075